

Émetteur : JF. Dumas

Date : 25 mai 2012

Direction / service : Grand Projets Industriels

Réf. DGPI/PM/18

---

Date de la réunion : 25 mai 2012

Lieu : AD La Pardieu

Participants :

**CA Centre France :**

- Xavier Deyra, Capital Investissement
- Stéphane Pimpaud, Gestion des Grands Comptes

**AD :** P. Delaborde – JF. Dumas – P. Morgen

---

Destinataire(s) : G. Duval – E. Duval - Ph. Gundermann – YC. Ricci – H. Roussel

Copie(s) : A. Allier – P. Delaborde – JF. Dumas – Ph. Héritier – P. Morgen – H. Schaff

Objet : Projet EcoTitanium : décision du Crédit Agricole Centre France

---

Le CA confirme son vif intérêt pour le dossier et confirme la possibilité d'une participation au capital comprise entre 2 et 3 M€.

Sur le plan pratique et afin de tenir le délai pour obtenir un avis de principe rendu fin juillet, le CA organise l'instruction par l'ingénieur conseil au travers d'une première journée de travail le 14 juin afin que ce dernier soit en mesure de remettre son rapport mi-juillet.

Les travaux de l'ingénieur conseil auront pour but :

- o une validation technique,
- o une validation financière.

Cette dernière se fera avec l'étude de différents modèles d'exploitation en considérant les variations de conjonctures possibles (les cours des matières, le marché, les devises,...) et donnera lieu en conclusion à un arbitrage pour positionner le curseur au mieux entre capital et dette.

**A noter :**

Le Crédit Agricole n'est pas opposé à une intervention sur 10 ans mais attire notre attention sur le fait que ce ne sera pas forcément la position de tous les investisseurs.

La négociation sur le plan juridique sera la partie la plus compliquée.

Les conditions de refinancement de la partie du capital amenée par les investisseurs auront un impact sur le dossier.

Le CA attire notre attention sur le volet réglementaire lié à la validation du partenaire UKTMP (traçage des fonds).

Le CA souhaite des conditions identiques pour tous les investisseurs.

Un montage sur la base de 7 M€ investisseurs, 10 UKAD autorisant 8,5 coté ADEME parait possible en rapport capital/dette.

Le CA peut intervenir en direct ou au travers d'un pool mené par SOFIMAC à l'intérieur duquel la C.D.C. pourrait jouer un rôle de coordinateur/facilitateur pour aligner les demandes des autres investisseurs rendant ainsi plus facile l'instruction du dossier.

La présence dans le dossier d'une grande banque et de la C.D.C. est incontestablement un point fort pour la recherche des financements.